



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20/06/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BELDA José.

PRESENTS : José BELDA, Philippe SCHAAL, Cécile MERROUCHE, Isabelle RAYMOND, Christine MERCIER, Noël MESTRE, Pierre-Henri MESTRE, Franck SABATIER, Sylvette VOISSIERE

ABSENTE EXCUSÉE : Christelle REVIRON donne pouvoir à Cécile MERROUCHE

ABSENT : Franck PAPARIC

SECRETAIRE DE SEANCE: Philippe SCHAAL

La séance débute à 19h15

1° Délibération pour la plantation d'une haie sur la route des Martes d'Artière en collaboration avec la Mission Haies et la demande de subvention auprès du département

Le Conseil souhaite implanter une haie d'environ 250 mètres linéaire à l'entrée du bourg route de Martres d'Artière. Après avoir contacté et rencontré la Mission Haies, un diagnostic bocager a été réalisé et nous avons donc un projet de haies à réaliser à l'automne 2024.

Les objectifs de ces plantations sont :

- L'intégration paysagère de bâtiments disgracieux
- L'antidérive vers le fossé bord de route
- Tamponner les excès du climat
- Permettre une meilleure infiltration de la ressource en eau
- Améliorer les abris pour les auxiliaires de culture et la biodiversité

La commune souhaite associer les habitants et les enfants aux prochaines plantations.

Le cout des plants est de 1 215.31€ HT, pris en charge à 80 % par le département du Puy-de-Dôme.

L'association des Haies du Puy-de-Dôme participe également à hauteur de 1.50€/ml.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2° Demande de subvention de la part de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Joze/Culhat

Le centre d'intervention qui se déplace sur la commune en cas de besoin est le plus souvent le centre de Joze/Culhat. C'est pourquoi le Conseil accepte cette demande de subvention afin de leur montrer notre soutien et notre reconnaissance pour le travail qu'ils effectuent sur notre territoire.

Le Conseil donne son accord pour une subvention de 150 € pour l'année 2024.

3° Délibérations SIAREC pour l'adhésion de 2 nouvelles communes

Le SIAREC souhaite accueillir début 2025, deux nouvelles communes : Egliseneuve près Billom et Reignat.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4° Compte rendu des syndicats et commissions

- SIAREC : présentation du Rapport de Qualité du Service Public (RQPS), intégration de nouvelles communes (Egliseneuve près Billom et Reignat), soutien à la poursuite d'activité de la SEMERAP.
- SBL : Les résultats pour 2023 de la SEMERAP font apparaître une perte de 970 925 €. Le REX (Résultat d'Exploitation) est déficitaire. De ce fait, la SEMERAP se retrouve avec un capital social inférieur à la moitié de son capital ce qui impose la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le vote de la poursuite ou de l'arrêt de l'activité de la société. Cette AGE se tiendra en octobre 2024.

Présentation et adoption du RPQS AEP (rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable) 2023.

- SBA : votes des budgets et affectation des résultats. Actualisation des tarifs pour les accès des professionnels aux déchèteries.

5° Points divers

- Site internet de la commune : la commune a rompu le contrat avec la société de prestations de services qui ne donnait aucune satisfaction. Nous travaillerons avec le département du Puy-de-Dôme en début d'année 2025.
- Lutte contre les moustiques : afin de limiter la prolifération des moustiques il est demandé à chaque habitant de ne pas laisser stagner des eaux susceptibles de favoriser le développement de ces insectes.
- Entretien des haies qui empiètent sur le domaine public : les propriétaires de ces haies doivent en assurer la taille. De nombreuses haies dépassent et encombrant les passages de voies piétonnes. Merci aux propriétaires de les entretenir.
- Participation citoyenne : la commune participe à ce réseau ; il est demandé aux habitants de signaler les vols, actes malveillants ou suspects à la Mairie
- Concours des Maisons Fleuries : le jury est passé dans le village le Mercredi 03 Juillet. Le classement sera connu lors des vœux du Maire et les récompenses données à cette occasion.

La séance se termine à 20H45

Prochain conseil le JEUDI 18 JUILLET 2024